

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 21 août 2014

Membres présents : 13 – Procurations : 02 - Votants : 15

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 21 août 2014 à 20 heures.

Lecture est donnée du Procès-Verbal de la réunion du 27 juin 2014.

Puis, le Conseil Municipal, sous la présidence Monsieur le Maire, délibère sur les points suivants :

1. Attribution des marches de Maîtrise d'Oeuvre

A l'unanimité, le conseil municipal prend acte et entérine les décisions de la Commission d'Appel d'Offres pour désigner un même attributaire pour les marchés de Maître d'œuvre des trois projets qui ont donné lieu à un Avis d'Appel Public à la Concurrence le 7 juillet 2014 : le Groupe Scolaire, la Salle Polyvalente et le Stade de football et son bâtiment vestiaire. Il s'agit du Cabinet « LE COMPAS DANS L'ŒIL » sis 145 bis Bd Lafayette à Clermont-Ferrand qui a été classé en première position pour les trois projets.

2. Réfection d'un mur de soutènement au Village de Laisles

Décision unanime pour approuver le devis établi par l'Entreprise DUBOSCLARD pour la réfection d'un mur de soutènement à Laisles pour un montant H.T. de 25 500 €, pour approuver le plan de financement et demander au Ministère de l'Intérieur une subvention à hauteur de 50% du montant des travaux.

3. Avis sur le projet du SAGE Allier Aval

Unanimité pour donner un avis favorable au projet du SAGE Allier Aval tout en émettant des réserves sur la cartographie des zones humides pour la partie « probabilités fortes ».

4. Acquisition d'actions de la SPL SEMERAP

Accord unanime pour faire l'acquisition de 10 actions de la SPL SEMERAP, détenues par le SIAEP Sioule et Morge, au prix de 31 € l'une.

5. Modification des statuts du SIAEP Sioule et Morge

Unanimité pour accepter les statuts modifiés du SIAEP Sioule et Morge tels qu'acceptés par le Syndicat dans sa délibération en date du 21 juin 2014.

6. EPF-Smaf : nouvelles adhésions

Unanimité pour donner son accord aux adhésions à l'Etablissement Public Foncier Smaf de quatre nouvelles communes.

7. Questions diverses

- Monsieur le Maire fait part de la satisfaction exprimée par les membres du Conseil municipal et par de nombreux administrés pour la qualité des travaux de voirie exécutés par Manzat Communauté sur la voirie d'intérêt communautaire de la commune.
- Il exprime également le bilan positif de la présence des deux médiateurs au Gour de Tazenat durant la saison estivale.
- Une jeune fille de 19 ans a pris ses fonctions à l'accueil de la mairie et de l'Agence Postale le 18 août 2014, dans le cadre d'un contrat d'accompagnement vers l'emploi de 20 heures par semaine, pris en charge à 60% par l'Etat. Pour une durée déterminée d'un an, elle occupe ainsi son tout premier poste faisant suite à ses années de formation.
- Une vérification des cloches de l'église va être effectuée suite au passage de l'Entreprise Bodet dans le cadre de son contrat de maintenance et si nécessaire, une mise en concurrence sera faite pour une mise en sécurité d'une ou deux cloches.
- Le nouveau site internet de la commune est mis en ligne depuis peu. Il peut être visité à l'adresse suivante : www.charbonnieres-les-vieilles.fr